TOUNKARA Mariama

Madame a été brûlée par l'explosion d'une casserole à pression le 05/01/2026.

Elle a été hospitalisée du 05/01 au 09/01/2026 AU Centre des Brûlés de NOH.

3 % TBSA , 2 ième degré : bras, visage et yeux.

Mme bénéficie du statut de réfugiée selon la Convention de Genève.

Mme vit seule, elle n'a pas d'enfant ni de compagnon.

Mme travaillait comme femme de chambre au Novotel 120, rue du Marché Aux Herbes 1000 BRUSSELS, mais son contrat de remplacement à pris fin en décembre.

Mme a rentré son certificat médical à la mutuelle, elle perçoit les indemnités.

Mme est affiliée à une mutuelle Partenamut.

Elle recherche activement un emploi de femme d'ouvrage.

Son ancien employeur lui a promis de la reprendre dès qu'une place se libère.

Madame a des frais de pommades assez onéreux et elle éprouve des difficultés financières pour payer toutes ses factures et ses frais pharmaceutiques.

Une aide financière à la Fondation est donc introduite.

Valérie Delpierre